



MAIRIE DE VALAVOIRE
04250
09.64.26.62.50
mairie-de-valavoire@wanadoo.fr

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 17 Février 2020

Présents : Patrice COLOMBERO, Robert LIEUTIER, Hervé MIRAN, Véronique PICHON, Christiane RICHIER-PEIRETTI, et Monique SEVIKIAN.

Sophie SACCHETTI assiste à la réunion.

Secrétaire de séance : Christiane RICHIER-PEIRETTI.

Absents excusés : Isabelle ROUX.

Isabelle ROUX donne pouvoir à Robert LIEUTIER.

Début : 09h50

Madame le Maire propose d'ajouter à la suite des votes des comptes administratifs, le vote de l'affectation de résultats. Le conseil accepte à l'unanimité.

1) APPROBATION PV DU 18 novembre 2019

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires sur le PV du 18 novembre 2019.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2) DELIBERATIONS

Avenant N°1 au contrat départemental de solidarité territoriale Communauté de Communes Sisteronais-Buëch

Vote = 5 voix « pour »

2 voix « contre »

Madame le Maire rappelle que le contrat départemental a été signé, il convient de signer l'avenant N°1 à ce contrat : financement des MSAP, financement de l'étude du centre aquatique de Sisteron... La réserve qui avait été émis lors du vote du contrat sera réitéré pour cet avenant.

Adoption du Rapport de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées sur l'évaluation des charges transférées au titre de l'exercice 2020

Vote = 5 voix « pour »

2 voix « contre »

Madame le Maire Le Maire rappelle que la mission de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) instaurée par délibération du conseil communautaire en date du 17 janvier 2017 est de procéder à l'évaluation des charges transférées à la CCSB ou retournées aux communes consécutivement aux transferts et retours de compétences.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, la CLECT s'est réunie le 9 janvier 2020 afin de valoriser les charges correspondant aux compétences transférées par les communes à la CCSB, ou retournées par la CCSB aux communes au 1^{er} janvier 2020 à savoir : retour à la commune du Poët de la gestion de l'Agence Postale du Poët.

La CLECT a par ailleurs apporté deux corrections sur des évaluations de charge correspondant à des transferts de compétences antérieurs à 2020 :

- transfert à la CCSB de la voirie d'accès au site de vol libre de Chabre (correction de l'évaluation adoptée lors de la CLECT du 17 septembre 2019) ;
- transfert à la CCSB de l'office de tourisme de Sisteron (correction de l'évaluation adoptée lors de la CLECT du 25 septembre 2017).

Le rapport adopté par la CLECT en séance du 9 janvier 2020 a été notifié le 14 janvier 2020 par le président de la CLECT aux communes membres de la CCSB.

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, selon une règle de majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou l'inverse), il appartient aux conseils municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT dans les 3 mois suivant sa notification.

Le Maire donne lecture du rapport de la CLECT et invite le conseil municipal à approuver ledit rapport, qui présente la méthode de calcul retenue, conforme au Code Général des Impôts, pour l'évaluation des charges transférées impactant le montant de l'attribution de compensation 2020.

Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I)

Vote = 7 voix « pour » (unanimité)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologies et l'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est envisagé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat informatique mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3). De cette transformation découleront des conséquences quant au mode de gestion et de gouvernance de la structure.

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. a sollicité ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Coupe affouagère

Vote = 7 voix « pour » (unanimité)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la coupe affouagère 2019 a été définie avec M. Jean-Luc MICHEL, agent ONF en présence de M. Hervé MIRAN, 1er Adjoint et de M. Robert LIEUTIER, conseiller municipal.

Le règlement d'exploitation ainsi que l'engagement de l'affouagiste (en annexe) doivent être modifiés en conséquence, afin que le tirage au sort puisse avoir lieu pour répartir la coupe entre les administrés intéressés. Hervé MIRAN décrit les modifications apportées au règlement, le mode d'attribution des coupes, et le tarif est à discuter. Hervé MIRAN propose de passer de 70 € à 90 €, Patrice COLOMBERO et Véronique PICHON proposent 100 €. A l'unanimité, le conseil décide de fixer le prix de la coupe à 90 €.

Vote du compte de gestion 2019 du budget principal

Vote = 7 voix « pour » (unanimité)

Madame le Maire présente le compte de gestion 2019 du budget Eau et Assainissement dressé par la Trésorerie, ainsi que les résultats d'exécution de l'année 2019.

Vote du compte de gestion 2019 du budget Eau et Assainissement

Vote = 7 voix « pour » (unanimité)

Madame le Maire présente le compte de gestion 2019 du budget Eau et Assainissement dressé par la Trésorerie, ainsi que les résultats d'exécution de l'année 2019.

Vote du compte administratif 2019 du budget principal

Vote = 6 voix « pour » (unanimité)

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Monsieur le 1^{er} adjoint présente le compte administratif 2019 du budget principal et demande avis sur la tenue du budget de l'année 2019.

Vote du compte administratif 2019 du budget Eau et Assainissement

Vote = 6 voix « pour » (unanimité)

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Monsieur le 1^{er} adjoint présente le compte administratif 2019 du budget principal et demande avis sur la tenue du budget de l'année 2019.

Affectation de résultats

Vote = 6 voix « pour » (unanimité)

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Monsieur le 1^{er} adjoint présente l'affectation de résultats pour l'année 2019.

BUDGET PRINCIPAL 2019	
Résultat de la section fonctionnement	
Résultat de l'exercice	27 373,60
Résultat reporté de l'exercice antérieur	95 103,77
Résultat de clôture à affecter	122 477,37
Besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investissement	-45 061,19
Résultat reporté de l'exercice antérieur	11 203,46
Résultat cumulé	-33 857,73

RAR en dépenses	-2 786,00
RAR en recettes	8 661,00
Solde des RAR	5 875,00
Besoin de financement	27 982,73
Affectation du résultat	
Couverture du besoin de financement (compte 1068)	27 982,73
Dotations complémentaires en réserves 1068	
Excédent reporté en section de fonctionnement 002	94 494,64

BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT 2019	
Résultat de la section fonctionnement	
Résultat de l'exercice	- 9 174,99
Résultat reporté de l'exercice antérieur	20 685,46
Résultat de clôture à affecter	11 510,47
Besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investissement	91 581,03
Résultat reporté de l'exercice antérieur	- 94 769,49
Résultat cumulé	- 3 188,46
RAR en dépenses	0
RAR en recettes	11 000,00
Solde des des RAR	11 000,00
Besoin de financement	NEANT
Affectation du résultat	
Couverture du besoin de financement (compte 1068)	NEANT
Dotations complémentaires en réserves 1068	
Excédent reporté en section de fonctionnement 002	11 510,47

3) QUESTIONS DIVERSES

Piste d'Authon : Des travaux sont à prévoir, broyage, concassage et damage de certains tronçons afin que la piste soit entretenue. L'entretien du radier est également urgent. Il sera demandé à des entrepreneurs de venir faire un état des lieux et de faire un devis (TRON de Selonnet est évoqué). Il faudrait se renseigner sur l'obtention d'un fonds de concours de la CCSB.

Devis MINETTO : Un devis a été établi pour les problèmes rencontrés au captage de Fontchabaude. Il faudra voir pour les financements (contrat départemental CCSB, Agence de l'Eau...)

Fiscalité locale : Point sur la compensation de la taxe d'habitation.

Point sur quelques décisions de la CCSB avec Christiane RICHIER-PEIRETTI.

Le prochain conseil municipal sera fixé ultérieurement (après les élections municipales).
Séance levée à 11h24.